

Réunion du Conseil Municipal
Du Mardi 1 août 2023 à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 25 juillet 2023

PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 01 août 2023

--- oOo ---

L'an deux mille vingt-trois, le premier août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHÉ (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme THIEBLIN, MM. DAUBA, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS (a procuration pour M. DUBOS), M. LAMOTHE (a procuration pour Mme GARRIDO).

Étaient excusés : M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHÉ), GARRIDO (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. DUBOS (a donné procuration à Mme DEGOS).

Étaient absents : J. DELAS, V. MAULNY.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE D »

M. le Maire, ouvre la séance il est 18h36, juste avant le marché des producteurs, et les vacances de certains et certaines.

M. Paul DARRIBEYROS conseiller municipal est désigné comme secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture des procurations :

Mme Eva GARBAY conseillère municipale à Mme Isabelle REBECHÉ Adjointe au maire

Mme Christine CHAPUIS conseillère municipale déléguée à M. le Maire

M. Stéphane BRUEY conseiller municipal délégué à M. Paul DARRIBEYROS conseiller municipal délégué

Mme Laurence LAPORTE conseillère municipale à Corinne ZELLER Adjointe au maire

Mme Cécile GARRIDO conseillère municipale à M. Eric LAMOTHE Conseiller municipal

M. DUBOS conseiller municipal à Mme Dominique DEGOS Conseillère municipale

Le PV de la précédente séance étant adopté, M. le Maire passe à l'ordre du jour, après avoir salué le retour du DGS, remercié la Régie des fêtes et sa Présidente pour les excellentes fêtes 2023. S'adressant à Eric LAMOTHE le maire dit ses « Félicitations à Yon LAMOTHE, pour avoir atteint son rêve tauromachique ».

Il est précisé qu'à la demande de la DGFIP un projet de délibération est rajouté à l'ordre du jour, concernant une clôture de régie.

Mrs MAULNY et DELAS, n'ayant pas donné d'excuses, ne sont pas présents.

.../...

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n° 1 : Commune de TARTAS – Admissions en non-valeur – Budget principal de la commune – Exercice 2023

TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT AGENDA 21

Délibération n° 2 : Commune de TARTAS – ONF – Proposition de coupes de bois année 2024

EDUCATION ASSOCIATIONS SPORT JEUNESSE

Délibération n° 3 : Commune de TARTAS – Groupe scolaire Jules Ferry – Demande de subvention exceptionnelle Projet gascon Volet artistique

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°4 : Budget Principal - Clôture régie de recettes de la Piscine Municipale de Tartas à la demande de la DGFIP

INFORMATION ET COMMUNICATION :

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.

DETAIL des PROJETS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n° 1 : Commune de TARTAS – Admissions en non-valeur – Budget principal de la commune – Exercice 2023

M. le Trésorier municipal de TARTAS nous informe d'admissions en non-valeur, respectivement de 909.03 € et 78,00 €, concernant les années 2016 à ce jour. Le détail des admissions en non-valeur est déposé sur le bureau de l'assemblée. Les crédits sont prévus au budget de la commune à l'article 6541.

Il est proposé à notre conseil municipal de donner un avis et d'autoriser m. le maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Après présentation de M. le Maire, vote à l'unanimité, Mme DEGOS ayant demandé la nature des admissions (petits montants, cantine, alsh, etc...).

TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT AGENDA 21

Délibération n° 2 : Commune de TARTAS – ONF – Proposition de coupes de bois année 2024

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2024 présenté par l'Office National des Forêts, il est proposé au conseil Municipal de décider d'approuver la proposition du programme des coupes de l'année 2024 présenté par l'ONF et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

ETAT D'ASSIETTE ; coupes prévues à l'aménagement :

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Volume total estimé m3	Age des bois
3	Pin maritime	E3	1,70	1,70	51	27
6	Pin maritime	E3	3,20	3,20	96	22
15b	Pin maritime	E3	2,60	2,60	65	25

.../...

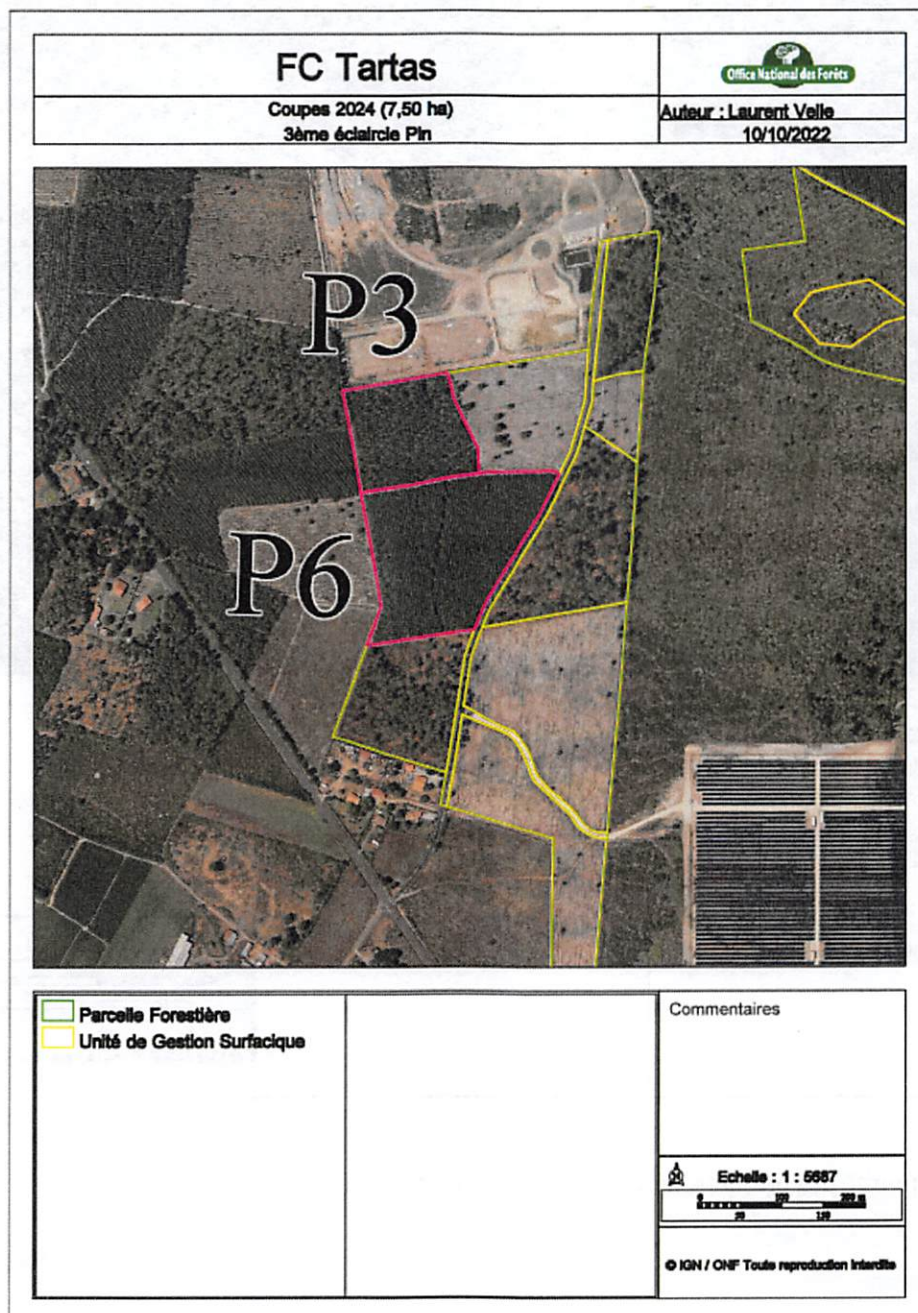
COUPES REPORTEES / ANNULEES sur proposition de l'ONF :

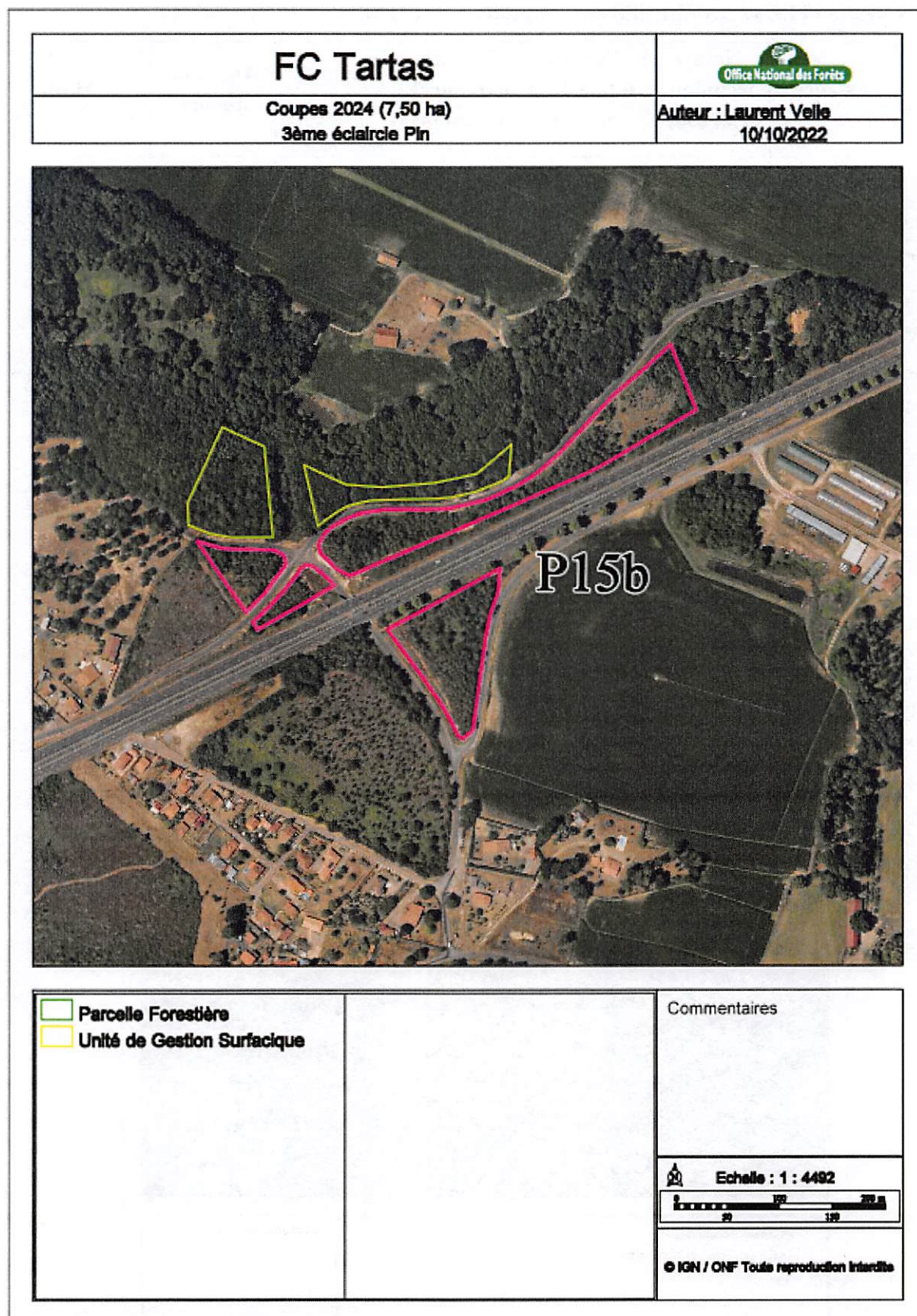
N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Report / Annulation	Année de report	Motif
14b	Pin maritime	E2	1,14	1,14	Report	2028	Raison sylvicole

Il est proposé :

De décider que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF en vente de gré à gré par soumission ou en vente de gré à gré simple.

De donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.





Adopté à l'unanimité des présents, après présentation de M. le Maire.

EDUCATION ASSOCIATIONS SPORT JEUNESSE

Délibération n° 3 : Commune de TARTAS – Groupe scolaire Jules Ferry – Demande de subvention exceptionnelle Projet gascon Volet artistique

Le groupe scolaire Jules Ferry de TARTAS s'est engagé dans le projet « Course Landaise et Culture Gasconne ». Le volet artistique de ce projet comportait la réalisation d'œuvres exposées sur la fin de l'année scolaire 2022/2023.

Les classes de CP, CE1 et CE2 ont travaillé sur des fresques mosaïque « Art street et Mathématiques » sur le thème de la course landaise, et destinées à embellir les murs de l'école.

Les classes de CE2-CM1, CM1-CM2A et CM1-CM2B et la classe de gascon ont réalisé des œuvres en bois grandeur nature, en lien avec la course landaise, exposées elles aussi.

Ces différents projets ont représenté un coût respectivement de 1 310 € et 3 650 €.

Aussi, après différents échanges avec le conseil d'école qui s'est tenu au mois de juin, mais aussi avec l'association des parents d'élèves, il est proposé à notre conseil municipal de verser une aide financière de 1 653 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune, et il convient d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à ce projet pédagogique.

Après présentation de M. le MAIRE, Mme DEGOS se félicite de l'aboutissement de ce projet gascon, aboutissement de tout un travail sur le groupe scolaire avec aussi la participation de nombre d'enfants dans les arènes de Mont de Marsan.

Le Maire insiste bien sur le très très beau travail.

Adopté à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°4 : Budget Principal - Clôture régie de recettes de la Piscine Municipale de Tartas à la demande de la DGFIP

Par un récent courrier en date du 28 juillet 2023, M. le Trésorier Municipal nous confirme que les services de la Trésorerie de TARTAS vont effectivement être transférés sur DAX, dans le cadre du plan de réorganisation de la DGFIP sur les Landes et ce au 31 août 2023.

A ce titre différentes opérations liés aux comptes et écritures des communes sont effectuées, lors de ce transfert.

Au cas particulier des différentes régies de recettes, d'avances ou de dépenses, un point a été fait.

M. le Trésorier, constatant que la régie de recettes de la piscine municipale de TARTAS ne fonctionne plus depuis 2019, il demande de procéder à la clôture de cette dernière.

Si des activités venaient à reprendre, bien entendu, une simple délibération pourrait activer à nouveau la régie.

Aussi, il est proposé sur demande du Comptable public, de procéder à l'arrêt des comptes et à la clôture de la régie de recettes de la piscine municipale et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Après présentation de M. le Maire, et précision de M. le Maire sur le stock de valeurs inertes, notamment ticket, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION ET COMMUNICATION :

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.

DECISION NUMERO	OBJET	Montants ou commentaires
2023-D14	Délimitation du chemin rural n°28 avec la propriété Lebret	<i>Sans frais pour la commune</i>
2023-D15	Achat de matériels pour l'entretien du stade synthétique : tracteur, brosse, balayeuse auprès de l'entreprise DESTRIAN	24 970.84 ttc
2023-D16	Travaux de dépose de la toiture du local cyclo, avec l'entreprise LAPEYRE Jean et fils de JOSSE	10 042.80 ttc
2023-D17	Travaux de remplacement de la toiture du local cyclo, avec l'entreprise LABARTHE et MERCIER de TARTAS	6289.82 ttc
2023-D18	Travaux de clôture à la plaine des sports, marché attribué à l'entreprise BEVER de Morcenx	71 959.58 ttc
2023-D19	Adhésion au CAUE pour l'année 2023	238.00 ttc

Après lecture des décisions, Mme DEGOS demande sur une prochaine séance d'avoir le détail des chiffres et du projet de la Plaine des sports.

Puis Mme DEGOS, s'interroge sur le pourquoi ou comment, sur le site facebook de la commune, « il n'y a pas de commentaires ». M. le Maire, indique qu'on pourra revenir sur le sujet, mais surtout la teneur des propos qui a conduit à cette décision. Mme DEGOS propose la rédaction d'une charte.

Mme DEGOS, s'agissant des fêtes de TARTAS, se félicite du programme, du soleil, de la fréquentation, mais voudrait savoir pourquoi l'ECOCUP n'a pas été utilisé, et souhaite connaître les recettes générées. M. le Maire dit que les recettes ont progressé mais à la marge, pour les forains des allées marines.

A une réponse de Mme COURROS, Mme DEGOS regrette la non utilisation des ECOCUP, qui devrait être obligatoire pour tous.

Séance levée à 19h05.

**Le secrétaire de séance,
Paul DARRIBEYROS**



**Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES**

